



UNION SNUI - SUD Trésor Solidaires

01 JUILLET 2009

UN GROUPE DE TRAVAIL INFORMATIQUE EN BAS DEBIT

15/07/09

Comme elle s'y était engagée, l'administration a tenu le deuxième groupe de travail sur l'informatique de l'ère DGFIP. Présidé une nouvelle fois par P.Rambal, il devait examiner onze fiches, traitant des principaux sujets que ***l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires*** avait souhaité voir aborder. Dans une courte intervention liminaire, ***l'Union SNUI-SUD Trésor*** s'en est félicitée, tout en regrettant l'étroitesse du temps imparti au GT, une demi-journée, pour examiner un nombre important de sujets, dont certains étaient jugés prioritaires, tant par l'administration que par nous-mêmes. ***L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires*** a également souligné l'impérieuse nécessité de donner, notamment au travers de l'établissement d'un schéma directeur informatique, une vraie lisibilité sur l'avenir des missions, des agents et des structures de l'informatique.

L'administration a reconnu que de nombreuses questions stratégiques n'étaient pas directement abordées au travers des fiches de travail, en indiquant qu'elles feraient l'objet d'échanges avec les organisations syndicales dans le cadre de la diffusion prochaine de la déclinaison, pour ce qui concerne le volet informatique, du Document d'Orientation stratégique (DOS) de la DGFIP.

ASSISTANCE DE PROXIMITE : ON FAIT DU SUR PLACE !

La fiche présentée par l'administration faisait, à partir d'un constat plutôt objectif et partagé de l'organisation actuelle de l'assistance de proximité, une proposition d'organisation structurelle calquée sur ce que le DG adjoint a qualifié de « modèle dominant ». Il s'agit de celui qui existera demain dans la plupart des futures DLU, à savoir un rattachement hiérarchique de l'ensemble des équipes qui participent aujourd'hui aux travaux d'assistance de proximité à la DLU, avec un pilotage fonctionnel assuré par une structure informatique (la future DLI ?). P.Rambal a en outre précisé qu'aucune décision définitive n'avait été prise et que le document de travail ne faisait que présenter l'état de la réflexion de l'administration sur le sujet.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a d'abord souligné le caractère incomplet de la fiche qui oubliait un nombre conséquent d'acteurs de l'assistance de proximité, les EID, les GSM et les correspondants micro, le CSI-AP, les CMIB-R et les CTR et ne traitait nullement de l'assistance de proximité en centrale.

Plus largement, ***l'Union*** a une nouvelle fois développé son approche du dossier : il est illusoire de traiter des aspects structurels sans avoir au préalable traité du contenu de la mission d'assistance dans son ensemble sur la base d'une réflexion globale. Concernant plus particulièrement l'assistance de proximité, ***l'Union***, sur la base des travaux conduits dans le cadre de plusieurs commissions nationales spécialisées, a présenté aux participants du GT l'ensemble des missions aujourd'hui dévolues à cette structure avec la volonté de faire valider ce descriptif et ainsi d'avancer sur les sujets de rattachement et de gestion des personnels participant à la mission. Si l'administration a reconnu le bien fondé de notre démarche, elle s'est refusée d'aller plus loin sans avoir recueilli les conclusions de l'enquête menée par la Mission Nationale d'Audit et de Conseil et renvoie les débats à un futur groupe de travail.

Pour ***l'Union***, les atermoiements de l'administration sur ce dossier masquent une volonté de ne pas répondre aux revendications des personnels de l'assistance de proximité, notamment celles des CMI. Pour ***l'Union***, l'administration doit créer les conditions pour que l'ensemble des agents qui exercent aujourd'hui le métier d'assistants utilisateurs de proximité puissent continuer à le faire dans la nouvelle organisation. Cela passe notamment par la création d'un périmètre de sécurisation.

Ce n'est qu'en déterminant les missions et les méthodes de saisine de l'AP que pourront être déterminés les besoins en emplois et en qualification de cette structure, en lien avec la

mission d'assistance dans son ensemble. Pour ***l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires***, tous les emplois doivent être inscrits au Tableau Support des Mouvements et ce quelque soit le type de rattachement choisi. Sur ce dernier point ***l'Union*** s'est interdit de trancher avant de connaître la future organisation territoriale des services informatiques.

Concernant les DLI, l'administration s'est engagée à fournir toutes les composantes du dossier au prochain groupe de travail. Sur l'inscription des emplois au TSM, la réponse de l'administration ne laisse rien présager de bon : « pourquoi pas mais il faut garder une certaine souplesse ».

La bataille de la reconnaissance des emplois reste à mener ***et l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires*** continuera de s'y engager. ***L'Union*** continuera de porter une approche globale des missions de l'assistance incluant tous ses niveaux. Une CNS sera réunie dès la rentrée pour affiner nos revendications sur ce dossier.

VERS LA REINTERNALISATION ?

La deuxième fiche présentée par l'administration traitait des missions de développement, de qualification et d'exploitation du Département Informatique de Nice sur des applications, RCT et EAU qui vont être progressivement remplacées par HELIOS.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires s'est félicitée de la démarche de l'administration qui conduit à maintenir une activité pérenne sur le site de Nice.

Répondant aux questionnements de ***l'Union***, l'administration a garanti :

Un niveau d'activité suffisant pour l'ensemble des personnels.

Une formation adaptée aux nouvelles missions.

Le transfert des compétences tant sur la Tierce Maintenance Applicative (TMA) que sur les missions exercées en centrale sur l'application TH.

La parité administrative a en outre indiqué que cette opération devait être regardée comme le premier signe de sa volonté de réinternaliser des missions confiées aujourd'hui au privé.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires en a pris acte. Elle restera mobilisée sur le dossier de la place du privé dans les services informatiques qui reste encore trop importante.

EDITIQUE : UNE OFFRE SOUPLE ET ADAPTEE !

C'est ainsi que la problématique de l'éditique est présentée dans le document d'orientation stratégique de la DGFIP. La formule comme les éléments contenus dans les documents de travail fournis par la DG interrogent fortement.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, la montée en puissance du Centre d'Editique de Meyzieux (CEM) (mise en place de trois équipes d'opérateurs pour fonctionner en 24/24 et augmentation du parc matériel avec à terme trois chaînes d'impression finition), couplée avec la fin de cette mission dans les DI et la proximité du renouvellement des machines dans certains CSI renforce notre sentiment que, malgré les assurances verbales qu'elle donne, l'administration n'exclue pas de faire du CEM l'unique pôle d'éditique de la DGFIP.

L'Union a donc demandé la production d'un plan éditique sur trois ans qui devra indiquer pour chaque site de production, la capacité des machines tant en volume qu'en qualité, le tout devant permettre de juger les engagements de l'administration. Celle-ci s'est engagée à nous fournir ce document, sans en dater la fourniture.

Du point de vue de la gestion des personnels, ***l'Union*** a indiqué son souhait de voir mis « à plat » le plan éditique de la CP qui devait accompagner le transfert de la mission des DIT vers le CEM. Pour ***l'Union***, nous sommes désormais à la DGFIP et les éléments de gestion des personnels doivent être revus dans ce contexte. Il s'agit notamment des possibilités qui pourraient être offertes aux agents de la filière gestion publique qui exerçaient dans les structures d'éditique des DIT de pouvoir continuer d'exercer cette mission dans les CSI dotés de services identiques et situés dans la même ville ou à proximité.

L'administration a accepté d'établir un bilan d'étape du « plan éditique » et d'examiner les possibilités de reconversion des agents de la filière gestion publique vers les CSI (en impression finition).

DE TOSCANE AU PUV (Plateau Unique Virtuel) : VERS UN NOUVEAU MODELE ?

La fiche n°5 traitait de la mise en place pour l'A D Pro d'un plateau unique virtuel regroupant les services d'assistance des CSI de Lyon, Nemours et Strasbourg, sur le modèle du plateau TOSCANE (assistance aux utilisateurs de TéléTVA).

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a relevé, dans un premier temps, les contradictions de l'administration, qui souhaitait ne pas aborder le sujet de l'assistance dans son ensemble (fiche n°1) et qui proposait de débattre de ce même sujet au travers de la fiche 5 !

L'Union s'est ensuite étonnée de ne pas avoir eu communication des travaux du groupe de travail constitué à l'occasion de la mise en place de ce PUV et qui devait se réunir dès le 02 juillet à Strasbourg pour faire part de l'avancée de ses réflexions.

L'Union a poursuivi en interrogeant l'administration sur la manière dont elle comptait organiser la gestion de ce PUV, notamment du point de vue de la prise de congés dans les pôles de compétences qu'elle entend créer au sein de chacun des services d'assistance.

Après avoir justifié la mise en place de ce plateau unique virtuel par l'arrivée la généralisation prochaine de GESPRO, le DG a renvoyé à plus tard la réponse à nos questionnements.....

Pour ce qui concerne TOSCANE, l'administration entend anticiper l'abaissement prévisible du seuil de télé déclaration en matière de TVA et souhaite élargir aux administratifs la possibilité d'intégrer le plateau TOSCANE.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a souligné que les agents du plateau TOSCANE connaissaient déjà de nombreuses difficultés, liées au manque de personnel et à une gestion du PUV par service et non globale, le tout dans un contexte de suppressions d'emplois. **L'Union** a ainsi plaidé la réouverture des CSI au mouvement de catégorie C.

Pour **L'Union**, la volonté de l'administration de proposer aux « administratifs » une reconversion dans l'assistance préfigure l'installation des DLI et le regroupement des services RH en leur sein. La DG n'a pas souhaité répondre immédiatement à nos questions concernant le calendrier de développement de GESPRO ou le calibrage des besoins pour TOSCANE

Les autres fiches ont été survolées en fin de séance. Sur celle concernant les conditions d'attribution de la prime TAI aux titulaires de la qualification de PAU, **L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires** a regretté le manque de communication de l'administration sur les changements intervenus début 2008. Elle a insisté pour que l'attribution des postes de travail en services informatiques ne soit plus laissée à la seule initiative des chefs de service et qu'elle fasse l'objet d'une validation de SI, dans la mesure où l'économie actuelle conduit à des incohérences voire à des injustices flagrantes. Concernant les agents qui doivent faire l'objet d'une régularisation, **L'Union** a tenté d'obtenir plus de précisions. Réponse attendue....plus tard....

Plus largement et sur les questions indemnitaires l'administration fournira courant juillet une nouvelle fiche qui devrait prendre en compte les dernières décisions sur l'harmonisation. Le sujet n'est pas clos concernant les services informatiques, chaque nouvelle prise de décision entraînant de nouvelles incohérences et de nouvelles demandes légitimes des personnels. **L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires** restera attentive sur ce dossier.

Au final, ce groupe de travail nous laisse une impression bizarre. L'administration semble vouloir aller vite sur certains sujets, mais ne répond à aucune de nos demandes, d'autant qu'elles sont précises et concernent la gestion des personnels.

De nombreuses pistes sont ouvertes, sans que l'on puisse être assuré qu'elles aboutiront sur la base des propositions de l'administration ni que les revendications des organisations syndicales, parfois assez différentes, soient entendues.

La parution du DOS (document d'orientation stratégique) de la DGFIP, présenté comme « participatif », n'est sans doute pas étranger à cet état de fait.

Deux nouveaux groupes de travail sont annoncés pour la rentrée. **L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires** mettra tout en œuvre pour obtenir les réponses aux questions que se posent les agents des services informatiques.